



Date d'affichage :
Date d'envoi en Préfecture :
Date de réception en Préfecture :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-03-09

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

DATE DE CONVOCATION : le 14 mars 2024

PRÉSENTS : ARSÉGUEL Patrice - BRETHOUS Jacques – COUJOU-DELABIE Marie-Ange - DECROIX Jacques - FAURE Cécile – JOURNOU Mathieu - LUVISUTTO Alain - SCIE-NEGRIN Lydie - SORIANO Timothée

ABSENTS EXCUSES : BERTHELOT Béatrice donne procuration à ARSÉGUEL Patrice, HAMON Yann donne procuration à COUJOU-DELABIE Marie-Ange
JULIEN-DELANNOY Martine donne procuration à SCIE-NEGRIN Lydie

ABSENTES : CLARET Laurie - MERLE Laure

Secrétaire de séance : COUJOU-DELABIE Marie-Ange

Nombre de membres : **En Exercice** : 14 **Présents** : 9 **Votants** : 12

Participation : **Pour** : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

ACHAT MOBILIER SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le mobilier de la salle polyvalente utilisé par les associations,

Pour cela, Monsieur LIVISUTTO Alain a fait un inventaire des besoins et il a demandé un devis à la société PRODES France pour rester dans la même gamme de mobilier :

Le devis comprend :

- | | |
|---|------------|
| - Table 183 x 76 cm 10 achetées + 10 offertes | 1280.00 HT |
| - Chaise coque Hélène gris anthracite (Lot de 60) | 1860.00 HT |

Montant total du devis 3140.00 HT soit 3768.00 TTC

Une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le devis a la Société PRODES France d'un montant de 3140.00 HT soit 3768.00 TTC
- De demander une subvention au Conseil Départemental de 40 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, le 20 mars 2024

Patrice ARSÉGUEL

Maire

